

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2478

16 novembre 2010

SOMMAIRE

AA - Iberian Venture Capital Invest S.A.	118936	Sendosa S.à r.l.	118907
Acheron Portfolio Corporation (Luxem- bourg)	118925	SGAM Private Value S.C.A., SICAR A ..	118919
"Actual S.A." Engineering	118940	Shanti S.à r.l.	118919
Actua S.A.	118939	Société Financière Bellerive S.A.	118919
AEI Turkey S.à r.l.	118934	Société Financière de l'Union S.A.	118919
Aikotek S.à r.l.	118940	Socket Holding S.A.	118920
Allmedialux SA	118942	Soprima S.à r.l.	118920
All Round Business SA	118941	Sports-Lux Sàrl	118920
Alpstar Capital Funds GP S.à r.l.	118926	Stark Asia Master S.à r.l.	118898
Alyssa S.A.	118943	Stark Master S.à r.l.	118899
AmCredit Funding (Luxembourg) S.A. ...	118932	Stark PSM Technology S.à r.l.	118899
Andy S.A.	118943	Sun Flare S.A.	118920
Andy S.A.	118943	The Train Station s.à r.l.	118922
ARCALUX SPF, société de gestion de pa- trimoine familial	118944	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	118920
Arup (Luxembourg) S.à r.l.	118932	Thorp S.à r.l.	118921
Auxilium Fund Services S.A.	118933	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l.	118942
AviaRent Capital Management	118936	Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l.	118941
Avico Junk S.à r.l.	118944	Titan Luxco 1 S.à r.l.	118926
Belgravia European Properties Holding 2A	118923	Tonon International S.A.	118921
Brown River S.à r.l.	118923	Trank Holding S.A.	118922
Costamar Finances Holding	118936	Trèves Offices SA	118940
Ekabe International S.C.A.	118933	Tribel S.A.	118923
FedEx Luxembourg S. à r.l.	118907	Trindade S.A.	118924
Genuss & Harmonie Premiumgastrono- mie Luxembourg S.à r.l.	118921	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxem- bourg) S.à r.l.	118898
Greenview S.à r.l.	118943	Tyco Electronics Group S.A.	118924
HSA International 2 S.à r.l.	118899	Tyler Investment Management S.à r.l. ..	118922
Kid International S.à r.l.	118937	Vector	118924
Koeniginstrasse 2 S.A.	118940	VHCL Quatre S.A.	118924
Luc-Cas Estates S.A.	118944	Vuksan S.A.	118925
Maggie S.à r.l.	118907	Wintergreen S.A.	118925
SDP 1 S.à r.l.	118907	Wintergreen S.A.	118925
		Yossef S.A.	118925

Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010135227/12.

(100154018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010137580/42.

(100157566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010135228/12.

(100154037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010135229/12.

(100154044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

HSA International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.051.

STATUTES

In the year two thousand and ten, the seventh of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

HSA International 1 S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" with registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, in course of registration at the Luxembourg registry.

The founder is here represented by Mrs Catherine Dessoy, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "HSA International 2 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in

particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon HSA International 1 S.à r.l., prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Catherine Dessoay by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of HSA International 1 S.à r.l. to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Number of shares	Shares Nominal
HSA International 1 S.à r.l.	12,500	12,500.- EUR

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12.500,- EUR (twelve thousand and five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:

- Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, United Kingdom

- Mr Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, United Kingdom

- Mr Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14th of June 1965 in Birmingham, United Kingdom

- Mrs Sandrine Anton, with professional address at 35, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, born on the 21st of June 1972 in Algrange, France

- Mrs Catherine Desso, with professional address at 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14th of December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

HSA International 1 S.à r.l., ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés

Fondateur ici représenté par Maître Catherine Desso, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "HSA International 2 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger

se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou telex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'entres

elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société - ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur - par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un

récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

HSA International 1 S.à r.l., pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Dessoï en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HSA International 1 S.à r.l. 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts	Capital souscrit
HSA International 1 S.à r.l.	12.500	12.500,- EUR

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Royaume-Uni

- Monsieur Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, United Kingdom

- Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume-Uni

- Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, née le 21 juin 1972 à Algrange, France

- Madame Catherine Dessoï, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010137399/408.

(100157421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SDP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 132.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SDP 1 S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Singature

Référence de publication: 2010135230/12.

(100153670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Sendosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010135231/12.

(100154047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Maggie S.à r.l.).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967 and subject to the control of the Surveillance Authority of the Financial Services Sector ("Commission de Surveillance du Secteur Financier"), represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of Maggie S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.468 (the "Company").

II.- That all the 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of name of the Company from Maggie S.à r.l. to FedEx Luxembourg S.à r.l.;
3. Conversion and exchange of the current 125 (one hundred twenty-five) shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 1,25 (one Euro and twenty-five cents) each;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) so that to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares of the Company to be fully paid up by way of a contribution in cash by Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.;
5. Approval of the complete amendment and restatement of the article of association of the Company;
6. Approval of the appointment of Mr. Roel Jos Coleta Staes as new category A manager of the Company and reclassification of Lux Business Management S.à r.l. as category B manager of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the name of the Company from Maggie S.à r.l. to FedEx Luxembourg S.à r.l.

Third resolution:

It is resolved to convert and exchange all of the current 125 (one hundred twenty-five) shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 1,25 (one Euro and twenty-five cents) each.

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) so that to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares (the "New Shares") with a nominal value of EUR 1,25 (one Euro and twenty-five cents) each in favor of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

It is further resolved to accept the subscription and the payment by Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. of the New Shares by way of a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the Company.

Fifth resolution:

It is resolved to amend and restate completely the articles of association of the Company in the form produced hereafter:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "FedEx Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a thirdparty lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above, objects or any one of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the of Luxembourg or outside of the of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred outside of the of Luxembourg until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholders of the Company are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must, for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 25,000 (twentyfive thousand Euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 1,25 (one Euro and twenty-five cents) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/ its amount of shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which allows only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made by the Company since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and

sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s), the category B manager(s) being compulsorily professionally residing in the of Luxembourg. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration, if any, determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives, provided the terms of these Articles shall have been complied with in such actions.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In the case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting by phone, videoconference, or other suitable telecommunication is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approve the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five (25). In such case where the number of shareholders is less than twenty-five (25), each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

One general meeting of the shareholders shall be held at least annually in the of Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting within six (6) months of the closing of the last financial year.

Other general meetings of shareholders may be held in the of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), or by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half (1/2) of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, with a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 June and closes on 31 May.

Art. 18. Each year, as of 31 May, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s), who may or may not be shareholder(s) of the Company.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more approved qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth (1/10).

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders, under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half (1/2) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold."

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Sixth resolution:

It is resolved to appoint the following person as new category A manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Roel Jos Coleta Staes, with professional address at FedEx Express Corporation, Pmo Legal, St. Goedeleplein 14, 1000 Brussels, Belgium, as new category A manager of the Company.

It is resolved to reclassify Lux Business Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 790709, as category B manager of the Company.

As stated in article 12 of the articles of association of the Company, the Company is bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967 et soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de Maggie S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (la «Société»).

II.- Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société de Maggie S.à r.l. en FedEx Luxembourg S.à r.l.;
3. Conversion et échange des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, en 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales de la Société devant être libérées au moyen d'un apport en numéraire par Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.;
5. Approbation de la modification et refonte complète des statuts de la Société;
6. Approbation de la nomination de M. Roel Jos Coleta Staes en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société et reclassification de Lux Business Management S.à r.l. en tant que gérant de catégorie B de la Société; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en

autre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de Maggie S.à r.l. en FedEx Luxembourg S.à r.l.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir et échanger toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales actuelles dans le capital social de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune en faveur de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Il est ensuite décidé d'accepter la souscription et le paiement par Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été donnée à la Société.

Cinquième résolution:

Il est décidé de modifier et refondre complètement les statuts de la Société dans la forme produite ci-dessous:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination sociale de la Société est «FedEx Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, tous brevets et licences, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, tel que la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jurera adaptée, et en particulier en contrepartie de parts ou de titres de toute société les acquérant;

(4) De prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêt, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social au sein de la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré au sein de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger qui se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans sa gestion. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernée représentée par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B, le (s) gérant(s) de catégorie B étant obligatoirement professionnellement résidents au Grand Duché de Luxembourg. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué ou remplacé ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cet effet. Le conseil de gérance peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche telle que spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être énoncée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour la/le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration.

Les gérants de la Société peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer entre elles au même moment.

Une telle participation à une réunion par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication approprié est réputée équivalente à une présence physique à la réunion des gérants.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvés ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas ou le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq (25), chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés.

Une assemblée générale des associés est tenue au moins chaque année au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social.

Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai.

Art. 18. Chaque année, au 31 mai, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés

par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l' «Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoires si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent (10%).

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés à titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié (1/2) des associés détenant trois quarts (3/4) du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et sa rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Sixième résolution:

Il est décidé de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Roel Jos Coleta Staes, avec adresse professionnelle à FedEx Express Corporation, Pmo Legal, St. Goedeplein 14, 1000 Bruxelles, Belgique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Il est décidé de reclassifier Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 790709, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Comme énoncé à l'article 12 des statuts de la Société, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137454/624.

(100157522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR A, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.314.

Les comptes annuels au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Service Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010135232/13.

(100153747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Shanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 76.444.

Ancienne adresse: 88, rue de la Semois

L-2533 Luxembourg

Nouvelle adresse: 17, rue Bernard Haal

L-1711 Luxembourg/Belair

Signature.

Référence de publication: 2010135233/12.

(100153851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Société Financière Bellerive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135234/10.

(100153861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2010 que Monsieur Roberto CARAMIELLO a démissionné de son poste de Président et Administrateur, et que Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a été nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Roberto CARAMIELLO,

Mademoiselle Jeanne PIEK terminera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Il résulte également de cette même assemblée que Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Roberto CARAMIELLO.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE DE L'UNION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010135613/19.

(100154982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Socket Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.885.

—
Le bilan rectificatif au 31/12/2009 qui remplace le bilan au 31/12/2009 déposé le 20/05/2010 portant le numéro de dépôt L100070079.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135235/11.

(100153912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Soprima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 79.048.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135236/11.

(100153766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Sports-Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.789.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135237/10.

(100154232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010135241/11.

(100154105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.963.

—
Les comptes annuels consolidés au 20 Février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135242/12.

(100153776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Thorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010135243/12.

(100154040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Tonon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.560.

Par décision du conseil d'administration tenu le 11 octobre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Madame Cristobalina MORON résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010135642/19.

(100154692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Genuss & Harmonie Premiumgastronomie Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 104.111.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Der Anteilhaber und Geschäftsführer

Herr Christian Hadrossek, Restaurantfachmann, geboren in Mannheim am 3. März 1972 aktuell wohnhaft in D-67117 Limburgerhof, Wielandstrasse 51, hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Direktor, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 29. September 2010.

Welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparant, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Genuss & Harmonie Premiumgastronomie Luxembourg S.à r.l." mit Sitz in L1274 Howald, 23, rue des Bruyères

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Eich am 9. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 86 vom 31. Januar 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 104111.

Der alleinige Anteilhaber ersucht den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das laufende Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2010 abzuschliessen und das folgende Geschäftsjahr vom 1. Januar auf den 31. Dezember eines jeden Jahres festzulegen und somit Artikel 11 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Erklärung des Unterzeichners

Der Unterzeichner erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass die Mittel zur Satzungsänderung der Gesellschaft nicht von irgendeiner Tätigkeit stammen, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung, im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43738 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg

Luxemburg, den 15. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010137370/44.

(100157501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.630.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135244/10.

(100153884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

The Train Station s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 100.556.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 07/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135245/10.

(100153694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.407.

Le Bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Robert van 't Hoeft

Administrateur

Référence de publication: 2010135246/12.

(100153676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 21 septembre 2010, que l'Assemblée a pris en outre les décisions suivantes:

Huitième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Neuvième résolution:

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle des administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135247/17.

(100153824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Brown River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.736.

Extrait des résolutions du Gérant Unique du 29 septembre 2010

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 29 septembre 2010 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au premier octobre 2010.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société EMPoint Sàrl (gérant unique de la Société, ci après le «Gérant») le 29 septembre 2010 que le siège social du Gérant se situe désormais au au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence de publication: 2010135297/15.

(100155154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Belgravia European Properties Holding 2A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.524.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 octobre 2010, a renouvelé le mandat des gérants:

- Mme Stéphanie GRISIUS, gérant, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- M. Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- M. Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour *BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2A*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010135703/19.

(100153815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Trindade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.881.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRINDADE S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010135248/12.

(100154239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Les comptes annuels au 25 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135249/10.

(100153829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Mai 2010 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Annuelle du 14.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Géraldine DISEUR / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010135253/13.

(100153719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

VHCL Quatre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2010, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la Société VHCL QUATRE S.A., qui cesse d'exister. L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135256/13.

(100153880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Vuksan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.240.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 octobre 2010.
Référence de publication: 2010135257/10.
(100153791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Wintergreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2010.
Référence de publication: 2010135259/10.
(100153865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Wintergreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2010.
Référence de publication: 2010135260/10.
(100153867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Yossef S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 18.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 08.10.2010.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Signature
Référence de publication: 2010135261/13.
(100153817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 25 septembre 2010, que Monsieur Eric Kalfon, domicilié au 3 rue George Sand, F-75016 Paris, France a démissionné de son poste d'administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
Pour Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)
Signature
Référence de publication: 2010135265/13.
(100154815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

—
EXTRAIT

Par contrat de cession daté du 28 septembre 2010, HG Incorporations Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 4572042, a cédé la totalité des parts sociales de la société Titan Luxco 1 S.à r.l. à Rowan Nominees Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 00712898.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Titan Luxco 1 S.à r.l.

Manfred Müller

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010135634/18.

(100154695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Alpstar Capital Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 155.950.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DMF Partners Holding S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

here represented by Dr. Marcel Bartnik, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on 2 September 2010.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a "société à responsabilité limitée":

Art. 1. Name. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "Alpstar Capital Funds GP S.à r.l." (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The corporate object of the Company is to serve as general partner (associé commandité) and manager (gérant) to Alpstar Capital Funds S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "SICAV-SIF").

The Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SICAV-SIF. It may, on behalf of the SICAV-SIF, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SICAV-SIF and holders of shares of the SICAV-SIF, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SICAV-SIF. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twenty-five (25) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. Modification of Share Capital. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. Co-ownership. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. Death etc. of partners. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Board of Managers - Corporate Signature. The Company is managed by a board of managers composed of several managers (each who need not be partners).

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Chairman - Board Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution and binding as if passed at a board of managers meeting duly convened and held.

Art. 12. Board Minutes. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Death of a Manager. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. Liability. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Interim Dividends. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 16. Collective Decisions. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Majority Requirements. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. Sole Partner. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. Financial Year. The Company's year commences on 1 January and ends on the 31 of December.

Art. 20. Annual Accounts. Each year on 31 December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Legal Reserve. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. Governing Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twenty-five (25) shares have been subscribed by DMF Partnerse Holding S.A., pre-qualified for a total subscription price of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:
 - Nicolas Bravard, Partner at Alpstar Capital born on 28 January 1970 in Lyon, France, with professional address at 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Switzerland;
 - Bertrand Pinel, Partner at Alpstar Capital, born on 29 August 1968 in Caen, France, with professional address at 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Switzerland; and
 - Petronella Dunselman, Managing Director of Wilmington Lux, born on 6 April 1965 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DMF Partners Holding S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

ici représentée par Dr. Marcel Bartnik, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 Septembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Alpstar Capital Funds GP S.à r.l. (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social. L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de Alpstar Capital Funds S.C.A., une société en commandite par actions, qualifiée de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la «SICAV-FIS»).

La Société peut exercer toutes activités en rapport avec l'administration, la direction et la promotion de la SICAV-FIS. Elle pourra, pour compte de la SICAVFIS, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte de la SICAV-FIS et des propriétaires d'actions de la SICAV-FIS tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs de la SICAVFIS, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représentée par vingt-cinq (25) parts sociales, d'une valeur de cinq cent Euro (EUR 500,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Modification du Capital Social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Copropriété. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour parts. Les copropriétaires indivis doivent nommer un représentant qui doit les représenter auprès de la Société.

Art. 8. Cession des Parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises qu'à des nouveaux associés moyennant l'agrément de ce transfert donné par les autres associés en assemblée générale représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. Décès etc. d'un Associé. Le décès, suspension des droits civiques, faillite ou insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance - Pouvoir de Signature. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Président - Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance ou en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant comme président à la majorité des personnes présentes à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbal. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Décès d'un Gérant. Le décès ou démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Responsabilités des Gérants. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa requête pour toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 15. Dividendes Intérimaires. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Décisions Collectives. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Majorités. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Associé Unique. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes Annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Réserve Légale. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, celle-ci sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites par DMF Partners Holding S.A., préqualifiée pour un prix de souscription de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale des associés

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Nicolas Bravard, Partner chez Alpstar Capital, né le 28 janvier 1970 à Lyon, France, avec adresse professionnelle à 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Suisse; et

- Bertrand Pinel, Partner chez Alpstar Capital, né le 29 août 1968 à Caen, France, avec adresse professionnelle à 7 avenue de Tournay, Chambésy 1292, Suisse.

- Petronella Dunselman, Managing Director chez Wilmington Trust, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle à 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et résidence, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARTNIK - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le douze octobre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010135267/337.

(100155091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

AmCredit Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.907.

Les comptes de liquidation au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135268/10.

(100154602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Arup (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.355.

Ce dépôt annuel et remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 08/10/2010 sous la référence L100153447.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arup (Luxembourg) SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010135269/13.

(100154624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ekabe International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.724.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société du 1^{er} juillet 2010

Troisième résolution

Les mandats membres du Conseil de Surveillance de la société: messieurs Olivier Savary, Daniel Jaouen et Regis Ceyrac sont renouvelés pour une durée de 6 ans, et prendront fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur le bilan au 31 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour EKABE INTERNATIONAL S.C.A.

EKABE SA

Représentée par Yves CACCLIN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2010135719/18.

(100154034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Auxilium Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 147.850.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, am neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1. Herr Michael Borelbach, geboren am 11. Juli 1962 in Mussenhausen, Deutschland, wohnhaft in Söst 94, 54457 Wincheringen, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 16. August 2010.

2. Herr Jochen Schmücker, geboren am 24. April 1969 in Lippstadt, Deutschland, wohnhaft in Erwin-Therre-Strasse 12, 66706 Perl, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 16. August 2010.

3. Frau Sandra Schmücker, geborene KRAUS, geboren am 17. Juli 1971 in Petange, Luxemburg, wohnhaft in Erwin-Therre-Strasse 12, 66706 Perl, Deutschland

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 16. August 2010.

4. ULB Consult, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht mit Sitz in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.741,

vertreten durch ihren einzigen Geschäftsführer Herrn Ulrich BINNINGER, geboren in Trier (D) am 30. August 1966, wohnhaft in L8035 Strassen, 19, rue des Lilas

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 13. August 2010.

5. Abraxas Softwareentwicklungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, mit Sitz in Altenkesseler Str. 17, 66115 Saarbrücken, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer 9540,

rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Dr. Stefan Mittelbach, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, August-Klein-Pfad 1 und Ihrer Gesellschafter Herrn Dr. Thomas KRETSCHMER, wohnhaft in D66663 Merzig, Seminars-trasse 1.

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 17. August 2010.

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Welche Kompartenten, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten haben nachfolgendes zu beurkunden:

- die Aktiengesellschaft „Auxilium Fund Services S.A.“ mit Sitz in L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 147.850
- wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Special des Sociétés et Associations, Nummer 1840 vom 23. September 2009,
- dass das Gesellschaftskapital aktuell zweihundertneunzigtausend Euro (EUR 290.000) in zweitausendneunhundert (2.900) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100) eingeteilt, vollends eingezahlt ist;
- Dass die Aktionäre, welche das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschließen;
- Dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am 31. August 2010 eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Kompartenten als Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen haben und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;
- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;
- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz von ULB Consult verwahrt werden;

Die Kompartenten, vertreten wie eingangs erwähnt, haben dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an dem Bevollmächtigten des Kompartenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.
Signé: H.DA CRUZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2010. DIE/2010/8566. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010135270/71.

(100154561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second of September.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

AEI Holdings Turkey B.V., having its registered office at 30-34, Schouwburgplein, 3012 AD Rotterdam, The Netherlands, represented by Anita Makaruku, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "AEI Turkey S.à r.l.", with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 112575, has been incorporated under the name "PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l." according to a deed of the notary André Schwachtgen,

residing in Luxembourg, dated November 21st, 2005, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 25192, dated March 13th, 2006.

2. That the issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.00), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of USD 40.00 each, entirely paid in.

3. That AEI Holdings Turkey B.V., prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, AEI Holdings Turkey B.V. hereby expressly states to proceed to the immediate dissolution and liquidation of the Company.

5. That AEI Holdings Turkey B.V., as liquidator, moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "AEI Turkey S.à r.l." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

9. That Manacor (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of AEI Holdings Turkey B.V. to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil dix, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

AEI Holdings Turkey B.V., établie et ayant son siège social à 30-34, Schouwburgplein, 3012 AD Rotterdam, Pays-Bas, représenté par Madame Anita MAKARUKU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée «AEI Turkey S.à r.l.» ("la Société"), établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112575, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg le 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25192 du 13 mars 2006.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de vingt mille dollars américaine (USD 20.000.-) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de quarante dollars américaine (USD 40,00) chacune, entièrement libérées.

3. Que AEI Holdings Turkey B.V., prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, AEI Holdings Turkey B.V. déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

5. Que AEI Holdings Turkey B.V., en tant que liquidateur, déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «AEI Turkey S.à r.l.» et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'il a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exercice des leurs mandat jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

9. Que Manacor (Luxembourg) S.A. est autorisée au nom et pour compte d' AEI Holdings Turkey B.V. à enregistrer n'importe quelle déclaration d'impôts, à la noter au registre de commerce ou tous autres documents ou à effectuer n'importe quelles autres actions, qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'achèvement de la liquidation de la société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. MAKARUKU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38978. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010137279/91.

(100156508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 août 2010 à 14.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de:

- Monsieur Koen LOZIE demeurant 61 Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert,
- Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92, rue de l'Horizon à L-7391 Itzig,
- la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la Fiduciaire HRT 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme

COSTAMAR FINANCES HOLDING

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136285/21.

(100154439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135271/10.

(100155116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.752.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 04 octobre 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Certifié sincère et conforme
AA-IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A.
A. BOULHAIS / A. RENARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010135272/16.

(100154872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.853.

In the year two thousand ten, on the first of September.

The meeting opened at 3.30 o'clock p.m.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Kid International S.à r.l.» a “société à responsabilité limitée”, established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109 853, incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July, 20, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 1324 of December 5, 2005 and have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on August 22, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 2357 of October 19, 2007.

The meeting is presided by Maître Catherine Dessoï, “avocat à la Cour”, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Maître Victor Elvinger, “avocat à la Cour”, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

The chairman declared and requested the notary to act:

That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

As appears from the attendance list, the 34,323 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

Decision to put the company into liquidation;

Appointment of the Liquidator;

Definition of the powers of the Liquidator;

Discharge to the Managers;

Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;

Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

- Catherine Dessoï, “avocat à la Cour”, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:
Mr Philippe Leclerq
Mr Xavier Pauwels
Mr Trygve Grindheim
Mr Andrew Townend
Mr Christopher Masek
Mr James Yates
members of the Board of Managers
for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4 o'clock p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société société à responsabilité limitée, «Kid International S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 853, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1324 du 5 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2357 du 19 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il appert de cette liste de présence que les 34 323 parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Mise en liquidation de la société;

Nomination d'un liquidateur;

Détermination des pouvoirs du liquidateur;

Décharge donnée aux gérants;

Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;

Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

Monsieur Philippe Leclercq

Monsieur Xavier Pauwels

Monsieur Trygve Grindheim

Monsieur Andrew Townend

Monsieur Christopher Masek

Monsieur James Yates

membres du Conseil de gérance

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, V. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38608. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010136650/136.

(100156558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010135273/10.

(100154876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

"Actual S.A." Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010135274/11.

(100154744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Aikotek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.675.

EXTRAIT

La société AIKOTEK SàRL porte à la connaissance de tous le changement d'adresse de ses associés comme suit:

1. M. Guy ALLOUCHE, domicilié 5/12, Rue Ness Tsiona 63904 Tel-Aviv Israel.
2. Mme Simone BERDAH, domiciliée 5/12, Rue Ness Tsiona 63904 Tel-Aviv Israel.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010135276/13.

(100154646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.676.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 8 septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 8 septembre 2010;
et

- en remplacement de l'administrateur démissionnaire, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 8 septembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010135727/20.

(100153866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Trèves Offices SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 140.084.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 16 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- Le nombre des Administrateurs de la Société est fixé à quatre
- Sont nommés Administrateurs:

Messieurs Denis ALBERTYN, Administrateur-Délégué

Jean-Jacques DELENS,

Marc CROHAIN

Yves GOFFAUX

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Est nommé Réviseur de la Société: MAZARS, pour un terme identique à celui du mandat des Administrateurs.

LUXEMBOURG, le 11 octobre 2010.

Pour Trèves Offices SA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010136831/22.

(100153910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

All Round Business SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.382.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135277/9.

(100154713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.675.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1 Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010136776/45.

(100156775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Allmedialux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 4/2, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.647.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135278/9.

(100154714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2010136777/45.

(100156776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Alyssa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 132.060.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010135282/11.

(100155078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Andy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
ANDY S.A.

Référence de publication: 2010135283/14.

(100154823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Andy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.378.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135284/10.

(100154824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.628.

EXTRAIT

En date du 12 octobre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de M. Robin Naudin ten Cate, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136014/19.

(100155488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A

Pour la société

ARCALUX SPF

Référence de publication: 2010135287/13.

(100154825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Avico Junk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 104.999.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135290/10.

(100154798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 10.00 heures le 29 Juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010136330/21.

(100154478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.
